



DECLARATION LIMINAIRE du SNUipp FSU 65

CAPD du jeudi 12 septembre 2019

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD

Sur le plateau de Ruth Elkrief, le Ministre Monsieur Blanquer a tenu à comparer son action et celle de ses prédécesseurs, notamment sous la présidence de François Hollande en affirmant : *"La caractéristique du quinquennat précédent c'est qu'il ne s'est rien passé en termes de revalorisation des salaires"*. Il précise alors que, sous ses ordres, le budget du ministère de l'Education Nationale va grossir d'un milliard d'euros et annonce : *"Concrètement, c'est sous ce gouvernement que des augmentations de ce type vont avoir lieu : c'est-à-dire en moyenne 300 euros pour tout le monde en 2020"*.

Pourtant, il s'avère que cette augmentation n'est autre qu'un héritage de la précédente mandature, plus précisément de sa prédécesseur, Najat Vallaud-Belkacem, augmentation prévue dans le cadre du protocole de modification et d'amélioration des grilles (PPCR : parcours professionnels, carrières et rémunérations) pour l'année 2020. Pour rappel, ce protocole issu de négociations entre l'exécutif et les syndicats date de mai 2016 et avait fixé une révision des grilles des salaires progressive, étalée entre 2017 et 2020 inclus. La seule action de ce gouvernement a été de retarder d'une année la mise en place des dispositifs de revalorisation des salaires. Le transfert ISAE/points d'indice prévu au 1^{er} janvier 2018 a été repoussé au 1^{er} janvier 2019 et l'augmentation indiciaire prévue au 1^{er} janvier 2019 a elle, été repoussée au 1^{er} janvier 2020. Mais aussi de bloquer encore une fois le point d'indice des fonctionnaires qui avait été très légèrement débloqué en 2016.

Le SNUipp-FSU considère, au vu des ces données factuelles, très déplacés les propos de Monsieur le Ministre sur ce sujet.

Au sujet des réformes engagées par le Ministère de l'Education Nationale, la nouvelle formule du mouvement imposée à tous les départements, sans expérimentation préalable sur quelques départements tests comme il est de coutume, a mis en évidence les craintes des organisations syndicales sur le bien-fondé de cette mise en œuvre pour le moins précipitée qui s'est traduit par une série de dysfonctionnements qui ont affecté l'équité des nominations : erreurs de barème, évolution des règles en cours de procédure, introduction de 30 titulaires départementaux sans information, nomination sur des postes qui n'existaient pas ou qui n'existaient plus, personnels oubliés par le logiciel, annulation du GT prévu le 10 juillet, absence de transparence sur la seconde phase du mouvement, listes stabilisées au 22 juillet seulement, etc. Cette nouvelle procédure n'a non seulement pas atteint ses objectifs déclarés, mais a contribué à dégrader la rentrée scolaire en créant de l'insatisfaction chez les collègues et en faisant naître un sentiment d'injustice délétère dans la profession. En effet, rarement notre organisation syndicale n'a reçu autant de réclamations de la part des collègues. Ce disant, nous n'oublions pas le travail énorme que ce nouveau dispositif a demandé aux agents administratifs qui plus est, ont certainement eux aussi reçu nombre de réclamations de la part d'enseignants inquiets.

C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, que, comme les années précédentes, les collègues n'ayant pas obtenu de postes à titre définitif, puissent dès le mouvement 2020, émettre des vœux sur des postes vacants ou sur des blocs-postes, et que les affectations soient faites en fonction des barèmes ce qui infirmera l'impression d'iniquité ressentie par les personnels concernés.

Toujours parmi les nouveautés de cette rentrée, l'obligation faite aux collègues désirant faire valoir leurs droits à la retraite, non plus de constituer comme par un passé encore récent, un dossier papier transmis à l'Inspection Académique via l'IEN, mais de passer par la plate-forme ENSAP. Concrètement, ce nouveau dispositif exige que chaque enseignant soit équipé d'un ordinateur, d'un bon scanner pour numériser les multiples documents exigés, d'une connexion internet performante, qu'il n'ait pas de difficultés particulières face à l'outil informatique, ce qui est loin d'être le cas de tous les enseignants, et surtout qu'il soit doté d'une bonne dose de patience. De plus, du fait qu'il n'y a plus au sein de l'Inspection Académique, de personnel dédié aux retraites, que les seuls interlocuteurs encore en service et ce, pour un temps compté, sont positionnés au Rectorat de Toulouse, les collègues n'ont comme solution que de se tourner vers les organisations syndicales seules aptes à les aider dans leurs démarches.

En ce qui concerne plus spécifiquement cette rentrée scolaire, le SNUipp-FSU 65 ne peut que se satisfaire de que notre département ait obtenu pour un solde positif de 11 professeurs d'école à la suite des permutations et des inéats/exéats, à quoi il convient de rajouter 30 PES recrutés qui occupent donc 15 postes ETP. Cependant, il convient de modérer ce satisfecit par une observation stricte des conditions d'enseignement dans ce département. Le SNUipp-FSU 65, dans l'attente des chiffres de votre administration, a fait ses comptes :

- Environ 30 départs en retraite à cette rentrée 2019
- Des postes où l'on est quasi certain que l'enseignant titulaire ne reprendra pas (problèmes de santé, demande de retraite pour invalidité, ...)
- Des postes non pourvus dans les RASED qui non seulement, n'ont pas encore été tous remis à niveau, mais continuent à être démantelés, ne laissant dans certains secteurs, que les psychologues scolaires
- Le poste de CP Musique toujours inoccupé

Nous regrettons d'autre part, que la Loi sur l'obligation scolaire soit parue si tardivement au journal officiel le 28 juillet, ce qui n'a pas permis aux directeurs de maternelle de donner aux familles des informations complètes avant la fin de l'année scolaire, notamment en ce qui concerne les dérogations possibles à l'obligation d'assiduité.

Enfin, si nous n'avons pu que nous satisfaire des annonces du Président de la République en avril dernier qui ont permis sur le département, la non-fermeture d'écoles rurales (Luthilous, Castelnau Rivière Basse, Mérilheu et Moulédous), nous regrettons cependant que la politique de RPI concentrés et de fusions d'écoles ne soit pour autant pas remise en cause.

Nous constatons également avec satisfaction la montée en charge du nombre de PE promu à la hors classe, 54 cette année contre 48 l'an dernier et souhaitons que plus aucun PE ne parte en retraite avant de passer à la hors classe.

Mais nous sommes également particulièrement inquiets quant à la mise en place de la réforme de la fonction publique promulguée le 7 août qui promet 15 000 fonctionnaires en moins d'ici 2022 et qui modifie grandement le rôle des CAP, supprimant l'avis préalable des élus paritaires sur les questions liées à l'avancement, à la promotion et à la mobilité des agents, ce malgré un avis défavorable des sénateurs qui avaient adopté un amendement rétablissant ces compétences aux CAP. Outre le fait que nous sommes face à une décision purement idéologique, cette réforme va très vite montrer ses limites. Les promoteurs de cette réforme vont très vite être confrontés au réel : à savoir que les organisations syndicales, grâce à leur vigilance sur les diverses situations, évitaient bien des erreurs à l'administration et sans ce regard expert, il y a fort à parier que le nombre de recours individuels va se multiplier.